

UN TARIF ADAPTÉ À VOTRE USAGE

CYLINDRÉE ≤ 125 cc	Souscription dans les 12 premiers mois de mise en circulation			Souscription entre le 13 ^{ème} mois et la fin de la garantie constructeur		
	Durée	+ 12 mois	+ 24 mois	+ 36 mois	+ 12 mois	+ 24 mois
Tarifs TTC	149 €	249 €	349 €	199 €	299 €	399 €

CYLINDRÉE > 125 cc	Souscription dans les 12 premiers mois de mise en circulation			Souscription entre le 13 ^{ème} mois et la fin de la garantie constructeur		
	Durée	+ 12 mois	+ 24 mois	+ 36 mois	+ 12 mois	+ 24 mois
Tarifs TTC	199 €	299 €	399 €	249 €	349 €	449 €

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

- (1) Uniquement les véhicules à 2 roues Honda d'une cylindrée supérieure à 50 cc, pour une utilisation à titre privé, immatriculés en France métropolitaine, en Andorre ou en Principauté de Monaco, ainsi que dans les pays non barrés et non suspendus figurant sur la carte verte du véhicule. (Art. 3 des CGV). Pour une utilisation professionnelle, veuillez consulter les tarifs et conditions en concession.
- (2) Toutes les pièces sont concernées par la garantie, à l'exclusion de celles figurant dans les articles 6.1 et 6.2 des conditions générales de vente (CGV) disponibles en concession et sur www.moto.honda.fr.
- (3) La gestion du contrat d'extension de garantie est mise en œuvre par The Warranty Group - Ground Floor, TWENTY Kingston Road - Staines-upon-Thames, Surrey TW18 4LG, United Kingdom pour le compte de Honda Motor Europe Ltd - Société de droit étranger agissant à travers sa succursale française en qualité de garant. Honda Motor Europe Ltd - Succursale France, 1 allée du 1^{er} Mai, Croissy-Beaubourg, BP46, 77312 Marne-la-Vallée cedex 02, assure la prise en charge des frais de réparation dans le cadre de l'extension de Garantie Panne Mécanique du Véhicule.

Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par AWP France, 7 rue Dora Maar, CS60001, 93488 Saint Ouen, Société par Actions Simplifiée au capital de 7 854 076.86 euros - 490 381 753 RCS Bobigny - Siret : 490 381 753 00055 - AWP France est une société de courtage d'assurances inscrite à l'ORIAS sous le numéro 07 026 669.

Les informations indiquées dans ce dépliant s'appliquent selon les conditions et modalités décrites dans les Conditions Générales n°GVN20180101 disponibles sur demande auprès de votre concessionnaire Honda et sur www.moto.honda.fr.

VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS ?

Rendez-vous sur www.moto.honda.fr
ou chez votre concessionnaire Honda

Honda Motor Europe Ltd - Succursale France
Parc d'activités de Pariest, allée du 1^{er} mai
B.P 46 Croissy Beaubourg
77312 Marne-La-Vallée Cedex 2



RCS 97 548 800 000 29 - POINT À VIRE GUILLE - 03 44 43 48 45 - H: 1E10GA001 001

Honda adhère à ECFODUD pour le recyclage des papiers - * Donnez vie à vos rêves

EXTENSION DE GARANTIE ROULEZ SEREIN

jusqu'à 36 mois supplémentaires

À PARTIR DE
149€ ttc⁽¹⁾



⁽¹⁾ Exemple de prix pour un modèle Honda de 125 cm³ et pour une extension de garantie de 12 mois. Selon conditions générales disponibles en concession.



UN CONTRAT D'EXTENSION DE GARANTIE SIMPLE, COMPLET ET ADAPTÉ À VOTRE VÉHICULE ET À VOTRE USAGE.

L'EXTENSION DE GARANTIE HONDA vous permet :

- De rouler jusqu'à 36 mois supplémentaires en toute sérénité
- D'éviter des frais inattendus
- De bénéficier de l'Assistance Honda à tout moment

EXTENSION DE GARANTIE

UNE SOUSCRIPTION **SIMPLE**⁽¹⁾

- **Tous les véhicules 2 roues Honda d'une cylindrée supérieure à 50 cc.**
- Trois durées au choix : **12, 24 ou 36 mois.**
- **Pas de limitation kilométrique.**
- **Souscription pendant la période de la garantie constructeur** (24 ou 36 mois selon modèle) chez votre concessionnaire Honda.
- **Activation automatique** à l'échéance de la garantie constructeur.



UN CONTRAT **COMPLET**

- En cas de panne mécanique, vous bénéficiez d'une **prise en charge intégrale, sans vétusté, des pièces et de la main d'œuvre** nécessaires à la réparation.⁽²⁾
- La remise en état ou le changement des organes est effectué par **des techniciens certifiés Honda** avec des **pièces d'origine.**
- **La garantie est cessible.** Elle contribue à augmenter la valeur de votre machine en cas de revente à un particulier.
- Une **Assistance 24h/24 et 7j/7** valable en France et à l'étranger pendant toute la durée du contrat.⁽³⁾
- Un **Service de conciergerie** pour vous aider en cas de panne mais également tout au long de l'année : interprétariat, transmission de messages urgents, informations routières et touristiques, météo et réservation d'hôtel.



HONDA
ASSISTANCE
01 49 93 73 90

BÉNÉFICIEZ DE PRESTATIONS EXCLUSIVES EN CAS DE PANNE, VOL OU D'ÉVÈNEMENTS FORTUITS :

- Frais de dépannage ou de remorquage de votre véhicule jusqu'à la concession Honda la plus proche
- Véhicule de location ou mise à disposition d'un titre de transport (train, avion ou taxi) en cas d'immobilisation supérieure à 3 heures
- Frais d'hébergement si votre véhicule est réparable en moins de 48 heures
- Prise en charge en cas de crevaison, d'erreur de carburant ou de perte des clés